

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 921

Rubrik: Urbanisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir des zones industrielles

(*jd*) La semaine dernière, nous avons abordé la question de l'animation du centre ville. Y répondre en termes de parkings et de facilités de circulation automobile, comme le font souvent les milieux économiques, ne résout rien. Le centre vit d'abord par ses habitants et par les commerces dont ils ont besoin. D'où la nécessité d'une politique qui contrecarre la mainmise du tertiaire sur le cœur des villes.

Aujourd'hui, l'avenir urbain se joue également autour de l'affectation des zones industrielles abandonnées par des entreprises en déclin, ou qui cherchent à la périphérie des terrains plus adéquats. Ces espaces de dimension importante suscitent la convoitise, notamment du secteur des services: les possibilités de développement du tertiaire constituent une alternative alléchante à la disparition des emplois industriels. Mais ces espaces offrent aussi l'occasion unique de réfléchir aux objectifs et à la qualité qu'on veut assigner au développement urbain: équilibre entre l'habitat et l'emploi, circulation et environnement.

Zurich: couvrir la gare

A Zurich les pressions sont considérables pour que la zone industrielle soit ouverte aux activités tertiaires. Jusqu'à présent, les autorités avaient résisté, respectant ainsi les objectifs de développement fixés en 1976. Mais déjà la population résidante est inférieure de 52 000 unités par rapport à l'objectif initial, alors que le nombre d'emplois dépasse de 3600 l'optimum visé. Récemment, l'Exécutif municipal a renvoyé son projet de règlement de zones à Ursula Koch, responsable de l'urbanisme, pour un traitement plus libéral. Pour l'heure, les arguments des milieux économiques semblent prévaloir: il n'est pas possible d'inverser de manière volontariste l'évolution; la ville vit du développement économique, attention à ne pas tuer la poule aux œufs d'or; les autorités doivent se borner à maîtriser ce changement structurel inévitable. Les Zurichois ont accepté à une faible majorité dimanche dernier un projet immobilier de grande envergure (logements, mais surtout surfaces commerciales et bureaux) en couverture de la gare principale. Sur ce projet les mêmes arguments s'affrontaient: les partisans insistaient sur la nécessité de ne pas casser la dynamique économique en refusant les espaces nécessaires au développement, alors que les adversaires critiquaient cette greffe artificielle sur le tissu urbain.

Genève: des dépouilles à l'encan

A Genève, les entreprises qu'on a longtemps qualifiées de fleurons sont aujourd'hui à l'agonie. Mais avant de plier bagages, elles n'oublient pas d'empocher la plus-value foncière. Ce qui n'est pas sans influencer négativement la nature des projets de substitution.

Au cœur de l'été et à la suite d'une indiscretion, le public genevois apprend que Sécheron (transformateurs, appareils pour la traction électrique) désire se défaire de ses terrains (70 000 m²) situés à l'est de la gare Cornavin, en bordure de voie, pour s'installer à la périphérie après restructuration. Déjà un repreneur est sur les rangs — Nessim Gaon — avec un projet mammoth et le financement de la Banque hypothécaire. Ne reste plus qu'à obtenir le déclassement pour démarrer les travaux.

Surprenante réaction du syndicat FTMH et du parti socialiste qui s'opposent catégoriquement au déclassement, alors même que le projet prévoit un nombre appréciable de logements. C'est qu'à Genève chacun est prêt à tout ou presque lorsqu'il s'agit d'augmenter l'offre de logement, tant le sujet est politiquement sensible et le besoin d'un certain nombre de mal logés évident.

Une méfiance justifiée par les conditions déplorables qui ont présidé à la

naissance d'une précédente opération, très semblable à celle de Sécheron.

Lorsque les Ateliers des Charmilles — encore un ancien fleuron de la métallurgie genevoise — ont manifesté l'intention de se déplacer à la périphérie, autorités et promoteurs se sont réjouis de la possibilité ainsi offerte de réaliser un nouveau quartier d'habitation. Le projet adopté est décevant: densité abusive, urbanisme bâclé (DP 867) pour rentabiliser des coûts exorbitants dus pour l'essentiel au prix du terrain trop élevé. Du point de vue industriel, l'opération est un échec puisque le secteur rescapé des Charmilles végète aujourd'hui dans la zone industrielle, alors que le solde de l'entreprise a été transformé en holding financier.

L'opération Sécheron est du même acabit: pour Asea Brown Boveri (propriétaire de l'entreprise), l'occasion d'empocher un joli magot (3000 francs le m²), avec la promesse de maintenir une unité à Genève (pour combien de temps?); pour d'habiles promoteurs, appuyés par une banque publique, la possibilité, sous prétexte social (1/4 de logements subventionnés), d'une opération juteuse à base de surfaces commerciales et de bureaux à proximité de la gare et des organisations internationales.

Le Grand Conseil décidera

Dans toute cette affaire, pas l'ombre d'une préoccupation urbanistique — quelle intégration de cet ensemble dans le quartier? — pas la moindre réflexion de politique économique alors que Genève est à court de terrains pour l'implantation des entreprises qui doivent prendre la relève du secteur secondaire traditionnel en voie de disparition.

Rien n'est encore joué. Le Grand Conseil est seul compétent pour décider le déclassement. Il a donc les moyens de déjouer le plan des affairistes et d'imposer sa propre vision du développement de l'agglomération. L'occasion est bonne de poser les jalons d'une politique apte à décourager tous les spéculateurs aux aguets qui ont fait main basse sur d'autres parcelles industrielles et agricoles, et qui militent avec ardeur en faveur d'un déclassement, au nom bien sûr de l'intérêt général. ■